



المملكة المغربية

ROYAUME DU MAROC



4C MAROC



Au service
des peuples
et des nations

مركز الكفاءات للتغير المناخي
المرکز الاستشاري المختص بالقطاع العام
Centre de Compétences Changement
Climatique

Mémoire de plaidoyer pour un
budget climato-sensible
Projet de loi de finances 2021

Dès la fin de 2019, le monde est frappé d'une crise sanitaire sans précédente. La crise sanitaire du Covid-19 a surpris le monde par sa rapidité de propagation et par ses conséquences économiques et sociales inédites. Cette crise a mis sérieusement à plat les moteurs de la croissance de l'économie mondiale, rendant la sortie de la crise autant complexe qu'incertaine.

N'étant pas une crise similaire à celles qui ont secoué le système capitaliste tout au long de son histoire, les réponses en cours de conception pour endiguer cette crise devraient s'inscrire plus dans une approche structurelle axée sur le réajustement/refonte des modèles de développement et des choix qui les sous-tendent et pas uniquement dans une logique contra-cyclique via les politiques de relance usuelles.

Dans ce contexte difficile, les signes de redressement de l'activité économique demeurent entachés de grandes incertitudes, surtout avec les craintes d'une nouvelle vague de contamination qui pourrait plomber la situation économique et sociale dans plusieurs pays. Néanmoins, ce scénario pourrait être écarté en cas d'aboutissement à un vaccin efficace pour mettre fin à la pandémie. Ceci laisse suggérer que les perspectives de reprise de l'économie mondiale seraient largement tributaires de l'efficacité des mesures de relance budgétaires, monétaires et financières déployées partout dans le monde.

Les finances publiques et notamment les budgets des Etats sont mis à rude expérience. Ainsi, au Maroc, la réactivité et l'anticipation de l'Etat pour lutter contre cette pandémie, nous a permis d'éviter le pire sur le plan de contamination et nombre de morts, mais elle a entraîné, comme partout ailleurs, un arrêt presque total de l'économie marocaine, avec toutes les répercussions financières et sociales, provoquant des déséquilibres financiers importants.

Afin de faire face au développement des dépenses de cette crise sanitaire, et pour venir en aide aux entreprises, aux ménages et aux salariés en difficulté, un fonds spécial a été créé et s'est élevé à plusieurs milliards de dirhams, grâce aux dotations du budget de l'Etat, des collectivités territoriales, des organismes publics et privés, et des particuliers.

Les conséquences de la pandémie sur l'économie marocaine sont difficiles à évaluer, car nul ne sait à quelle date elle prendra fin. Mais d'ores et déjà, on peut prévoir une chute drastique du PIB pour l'année 2020. Cette chute est estimée à -5% du PIB pour l'année en cours.

En effet, beaucoup d'entreprises de production et de services sont à l'arrêt total ou partiel. D'autre part, la campagne agricole s'annonce faible du fait d'une pluviométrie insuffisante. Les réserves en devises étrangères vont pâtir de la baisse des exportations, des transferts des résidents marocains à l'étranger, et des investissements directs étrangers.

Certes, le Comité de veille économique a pris des mesures pour aider les entreprises et les travailleurs en difficulté. Mais il est apparu nécessaire qu'une loi de finances rectificative pour l'année 2020 soit établie pour tenir compte des nouveaux paramètres causés par la pandémie.

Des mesures fortes doivent être prises, comme par exemple la restriction temporaire des importations de produits non indispensables à l'économie et de tenir compte des effets de la pandémie, en donnant la priorité à la santé, l'éducation, l'intégration du secteur informel, et la réduction des inégalités sociales et territoriales.

Le reste du monde va également subir de grands changements. La pandémie du coronavirus a mis en lumière les conséquences négatives de la mondialisation. A titre d'exemple, on peut citer le cas des masques, dont la production insuffisante en France a imposé l'importation de grandes quantités de Chine. Les Etats vont certainement redimensionner leur industrie pour moins dépendre de l'étranger. Il s'en suivra automatiquement une montée du protectionnisme avec une circulation moins aisée des marchandises et des personnes. Cette pandémie du coronavirus a également mis en exergue le rôle incontournable de l'Etat pour la protection sociale. D'où le besoin d'un retour à "l'Etat providence" pour garantir l'assurance maladie et la retraite d'une manière universelle. Dans toute politique publique, le social sera priorisé au détriment parfois de l'économique et de l'environnemental.

Au niveau mondiale et au Maroc, les associations environnementales et experts en développement durable sont unanimes, sur la nécessité de transformer cette crise en opportunité pour amorcer la transition vers des modèles de développement plus durable et respectueux des engagements pour le climat, l'environnement et la biodiversité, et qu'il faut absolument être vigilant pour ne pas assister à une orientation des futur financements de sortie de crise favorisant les projets et programmes les plus polluant, avec un abandon d'un certain nombre de normes environnementales et engagements climatiques.

Cette position est défendue par certains acteurs économiques et politiques risque d'influencer les pouvoirs publics, et donner une orientation de la loi de finances rectificative de 2020 que pour le projet de la loi de finances de 2021 privilégiant le court terme et les solutions faciles à fort impact négatif sur le climat et l'environnement.

La société civile environnementale convaincue que la crise sanitaire a été accentuée par le dérèglement climatique et la perturbation des saisons et que les crises climatiques et catastrophes naturels qui ont été prévu par les rapports du GIEC, exige de développer des processus d'adaptation et de résilience manifeste son vouloir et accentue son action pour une loi de finances sensible au climat.

Si la situation économique et financière du pays est objet de plusieurs discussions et débats entre les spécialistes, la situation des finances publiques en termes de recettes, de dépenses ou de déficit n'est pas la moindre.

Le projet de la loi de finances 2021, dont les orientations générales ont été présentées devant le conseil des ministres le 14 octobre 2020, fait état de cette situation.

Dans ce contexte, l'objet de la présente plaidoirie est de mettre en exergue la situation budgétaire du pays, les orientations économiques et budgétaires sur la période objet de la programmation triennale de 2021-2023, le cadre général du projet de la loi de finances 2021 et les propositions de la société civile agissant pour le développement durable et les changements climatiques.

Situation budgétaire à travers les indicateurs de fiscalité et de dépenses publiques

En ce qui concerne **la fiscalité domestique**, on note une hausse de 1% des recettes nettes de l'impôt sur les sociétés. Elles se chiffrent à 37.032 MDH à fin septembre 2020 contre 36.657 MDH un an auparavant. A fin septembre 2019, l'IS avait enregistré une baisse de 3,5% par rapport à son niveau à fin septembre 2018, soit -1.320 MDH (36.907 MDH contre 38.227 MDH). Les recettes brutes de l'IS ont été de 37.407 MDH à fin septembre 2020 contre 36.907 MDH à fin septembre 2019, en augmentation de 500 MDH. Comparativement au mois précédent, la fiscalité domestique a moins baissé (4,4% à fin septembre contre 5,8% à fin août).

En ce qui concerne l'impôt sur le revenu, les recettes y afférentes ont baissé de 5,3% par rapport à leur niveau à fin septembre 2019. Les recettes de l'IR sur profits immobiliers ont connu une diminution de 33,1% ou -817 MDH par rapport à leur niveau de 2019 (1.651 MDH contre 2.468 MDH). Les recettes de l'IR prélevé par la Direction des Dépenses de Personnel (DDP) relevant de la Trésorerie Générale du Royaume ont enregistré un accroissement de 3,2% ou +205 MDH.

Les recettes nettes générées par la TVA à l'intérieur à fin septembre 2020 se sont établies à 16.040 MDH contre 15.505 MDH à fin septembre 2019, en hausse de 3,5% ou +535 MDH, compte tenu des remboursements supportés par le budget général qui ont été de 4.530 MDH à fin septembre 2020 contre 5.570 MDH un an auparavant, étant précisé qu'à fin décembre 2019, les arriérés de remboursement de TVA ont été de 41,2 Mds de DH.

Les recettes non fiscales se sont établies à 34 Mds de DH contre 23 Mds de DH un an auparavant, en hausse de 48,2% ou +11,1 Mds de DH, en raison notamment de

l'augmentation des versements des CST au profit du budget général (18,1 Mds de DH contre 3,7 Mds de DH) et des fonds de concours (4.401 MDH contre 571 MDH), conjuguée à la diminution des recettes de monopoles (7.859 MDH contre 8.624 MDH), des recettes de privatisation, des recettes en atténuation des dépenses de la dette (1.319 MDH contre 1.980 MDH) et de la redevance gazoduc (296 MDH contre 744 MDH).

Au niveau des dépenses ordinaires émises, on note une hausse de 3,2%, en raison de l'augmentation de 8,8% des dépenses de biens et services, due à la hausse de 6,5% des dépenses de personnel et de 14,1% des autres dépenses de biens et services, conjuguée à la baisse de 2,3% des charges en intérêts de la dette, de 37,9% des émissions de la compensation et de 15,1% des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux. Le montant global des remboursements de TVA à l'intérieur et à l'importation (y compris la part supportée par les collectivités territoriales) est de 6.491 MDH contre 7.973 MDH à fin septembre 2019. Les dépenses d'investissement émises sont en hausse de 7,4%, passant de 45,3 Mds de DH à fin septembre 2019 à 48,7 Mds de DH à fin septembre 2020, en raison de la hausse de 34,5% des dépenses des charges communes et de la baisse de 11% des dépenses des ministères.

L'analyse des recettes telles qu'elles sont publiées dans le bulletin du mois de septembre 2020 de la Trésorerie Générale du Royaume montre une baisse importante de 6,9% des recettes fiscales. Elles se sont établies à 151,3 Mds de DH contre 162,4 Mds de DH un an auparavant. Cette baisse résulte essentiellement de l'évolution des recettes douanières (-12,4%) et de la fiscalité domestique (-4,4%).

Sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, la situation des charges et ressources du Trésor dégage un déficit budgétaire de 41,3 Mds de DH à fin septembre 2020 contre un déficit budgétaire de 33,3 Mds de DH un an auparavant.

Face à une détérioration du déficit budgétaire, le besoin de financement se creuse à 48,2 Mds de DH contre 39,1 Mds de DH à fin septembre.

A fin septembre 2020, le financement extérieur net a été positif de 15,5 Mds de DH. Les remboursements du principal de la dette extérieure ont atteint 5,7 Mds de DH et les tirages ont été de 21,1 Mds de DH, dont 10,2 Mds de DH auprès de la BIRD, 3,9 Mds de DH auprès du FMA et 3,4 Mds de DH auprès de la BAD.

Si la situation budgétaire est ainsi présentée, les orientations pour les trois prochaines années visent notamment la relance économique et la sortie de la crise.

Les orientations économiques et budgétaires 2021-2023

Concernant les projections économiques pour 2020, le ministère de l'économie et des finances table sur une récession de 5,8% du PIB. Le déficit pluviométrique atténué par le déploiement du plan anti sécheresse de 1,5 milliard de dirhams devrait faire diminuer la valeur ajoutée du secteur agricole pour la seconde année consécutive. Une baisse estimée par le ministère à 4,5% en 2020 après une chute de 5,8% en 2019.

Avec les effets du confinement sur 2020 et notamment la chute des exportations et la rupture des chaînes d'approvisionnement, le ministère de l'économie anticipe une contraction des activités non agricoles de 6,4% sur l'année 2020.

La demande s'est maintenue sur le plan intérieur « avec une bonne tenue de la consommation des administrations publiques en rapport avec les dépenses engagées par le fonds spécial Covid-19. Cela devrait partiellement compenser le reflux de la consommation des ménages », précise le ministère. Concernant la demande extérieure, naturellement impactée par les effets de la crise sanitaire, elle devrait fortement baisser en 2020, impactant les principaux secteurs exportateurs que sont l'automobile, l'aéronautique, l'électronique et le textile.

Les prévisions se basent sur l'hypothèse d'une production céréalière de 70 millions de quintaux en 2021 et de la mise en œuvre du plan de relance des différents secteurs de l'économie nationale. D'autres facteurs extra-économiques sont pris en compte tels que « la maîtrise de l'épidémie ainsi que la réouverture des frontières à partir du premier trimestre 2021 », précise le document ministériel.

Sur la base de ces hypothèses, le ministère table sur une croissance du PIB de 4,8% sur l'année 2021, drivée en l'occurrence par une forte croissance de 11% du PIB agricole. Le PIB non agricole devrait progresser de 4% en 2021, tenant compte d'une évolution de 5,3% des impôts et taxes sur produits nets et subventions.

Il table sur une progression de 2,9% des activités secondaires et de 4,3% pour les activités du secteur tertiaire.

Côté demande, elle devrait évoluer positivement selon le ministère de l'économie, favorisée par les mesures de la loi de finances rectificative. Une croissance de 3,6% est attendue pour la demande finale intérieure. Concernant la demande extérieure, dans un contexte prévu sous le signe de la reprise économique mondiale, le ministère de l'économie anticipe une hausse de la demande étrangère adressée au Maroc de l'ordre de 12,6% en 2021 après une baisse de 22,4% sur l'année 2020. Les exportations des biens et services en volume devraient progresser de 16,9% en 2021.

Les prévisions au titre de la LFR 2021 tablent sur un déficit budgétaire de 7,5% du PIB contre une prévision initiale de 3,5%, « soit une aggravation de 40 milliards de dirhams » précise le ministère.

Un déficit aggravé notamment par la baisse des recettes ordinaires de 40,7 milliards de dirhams, attribuable principalement aux recettes fiscales aussi bien domestiques que douanières. Le ministère pointe également une augmentation des crédits ouverts au titre des dépenses d'investissements de 7,5 milliards de dirhams, traduisant une réorientation d'une part des crédits vers les dépenses découlant de la gestion de la pandémie, dont 15 milliards de dirhams sont destinés au financement du plan d'appui à la relance de l'économie nationale.

Mais il prévoit également d'ici la fin de l'année, une baisse des dépenses ordinaires de 4,3 milliards de dirhams, dont 2,8 milliards concernant les charges de compensation et 1,9 milliard au titre de biens et services.

En effet, la situation financière du pays et pour faire face aux effets de la pandémie, le Maroc a mis en place un plan de relance économique et sociale.

Plan de relance économique et sociale post-Covid 19

Depuis l'avènement de la Covid-19 on observe le Maroc a réagi de manière exemplaire, rapide et déterminée, à travers notamment des initiatives d'envergure et notamment la création d'un fonds national de solidarité « COVID 19 » pour soutenir les entreprises et les ménages.

La crise sanitaire mondiale a également mis en évidence un certain nombre de fragilités au Maroc et a obligé les pouvoirs publics à revoir les priorités du moment.

Le gouvernement a concentré ses efforts sur trois axes énoncés récemment par SM le Roi Mohammed VI, comme priorités du plan de relance économique au Maroc.

La première revêt un caractère social : la nécessité de renforcer les filets sociaux à une vitesse suffisamment forte pour que l'ensemble des Marocains puissent disposer d'une assurance maladie, d'un régime de retraite et d'une allocation familiale en fonction du nombre d'enfants et de la taille de chaque famille.

Ce programme va démarrer au 1er janvier de l'année 2021 et le Maroc en a fait une priorité absolue qui concernera l'intégration de 22 millions de Marocains à l'Assurance maladie obligatoire (AMO) en deux ans.

Le deuxième axe, a trait à la relance économique qui s'impose du fait des perturbations qui ont touché un certain nombre de secteurs, notamment ceux en lien avec l'environnement extérieur, comme le tourisme. A ce titre, une enveloppe globale de 11% du PIB a été mobilisée pour relancer l'économie.

Ces 11% se répartissent de la manière suivante : 7% qui seront dédiés à tout ce qui concerne les garanties accordées par l'Etat à l'économie. Et 4% du PIB qui sont consacrés à un fonds d'investissement stratégique, à savoir le Fonds Mohammed VI d'investissement.

Le tiers du Fonds sera couvert par des dotations budgétaires, et deux tiers à travers les bailleurs de fonds et les partenaires du Royaume. Autrement dit, le fonds n'entrera pas dans le capital des entreprises ou de les étatiser, bien au contraire, il s'agit de redynamiser l'entreprise, lui donner des moyens de renforcer son bilan pour qu'elle puisse justement accéder au financement nécessaire pour continuer à investir et créer des emplois et que la dynamique économique de notre pays ne s'arrête pas.

Ce fonds interviendra de façon rapide pour injecter dans l'économie les fonds nécessaires qui servent à relancer l'investissement et interviendra par tous les mécanismes classiques de financement, y compris le capital-investissement, outre un volet d'investissement dans les infrastructures à travers les partenariats public-privés.

Le Fonds Mohammed VI pour l'investissement n'interviendra pas de manière directe dans les secteurs de l'économie, mais plutôt à travers un certain nombre d'intermédiaires classiques, comme les banques

La troisième priorité du Royaume, concerne la réforme du secteur public et le déséquilibre structurel des Établissements et des entreprises publics (EEP). L'objectif étant de parvenir à une meilleure efficacité financière au sein de ces derniers. Pour ce faire, le ministère annonce qu'une « agence nationale de gestion des participations stratégiques de l'état » sera créée, dont la mission sera de gérer stratégiquement les participations de l'Etat aux différents EEP et d'évaluer les performances des institutions publiques. Dans le but d'une meilleure efficacité de la dépense publique, le ministère annonce la suppression de certaines entreprises ou de leurs filiales dont l'existence ne cadre plus avec les objectifs de leur création, ainsi que le regroupement, dans de grands pôles, des établissements et entreprises œuvrant dans un secteur similaire.

Toujours dans l'optique de la rationalisation de la dépense publique, le ministère a annoncé des mesures de maîtrise des dépenses du personnel, il s'agit de limiter les demandes aux besoins minimales qui tendent à améliorer la qualité des services adressés aux citoyens. Concernant les dépenses d'investissements dans le PLF 2021, la priorité sera au renforcement des engagements des investissements en cours de réalisation, précisément les investissements

qui découlent des conventions nationales et internationales signée devant le roi ou celles conclues avec des institutions internationales ou des pays donateurs.

Dans ce contexte général, le projet de la loi de finances 2021 vise sur le plan global l'accompagnement de la relance et sur le plan particulier de la transition écologique l'accélération écologique du pays.

L'absence d'Intégration structurée et méthodologique de la dimension climat dans le budget national et dans la stratégie de l'investissement public

L'analyse faite par les acteurs agissant dans le domaine de l'environnement en général et des changements climatiques ainsi que des experts en la matière, fait ressortir que les budgets publics au Maroc, même s'ils comportent des dépenses importantes en faveur du climat, manquent d'approche et de démarche d'Intégration structurée et méthodologique de la dimension climat dans le budget national.

Cette défaillance se manifeste à travers les éléments suivants :

1. La pénurie et la rareté des ressources financières publiques, toute dépense nécessite une planification et une coordination méticuleuse. La priorité est donnée aujourd'hui aux projets à fort impact en emploi
2. L'absence de stratégie nationale de finance climat pour accompagner les feuilles de route de mise en œuvre des engagements de l'Etat et qui s'appuie sur les différents instruments financiers de type : prêts, dons, assistance technique, subventions, garanties, tarification carbone, green bonds, taxes et impôts, transactions bilatérales et transactions multilatérales, ainsi que les différents canaux pour y accéder.
3. L'absence d'approche d'analyse climato-sensible dans la phase planification budgétaire pour tenir compte des vulnérabilités climatiques sectorielles et territoriales et des besoins en financement du surcout d'adaptation des investissements en infrastructures et dans les secteurs productifs et particulièrement la catégorie vulnérable et importante des PME et des zones industrielles
4. Les efforts proactifs pour le climat ont principalement porté sur la mobilisation de fonds extérieurs (bilatéraux et multilatéraux) et sur le GCF ainsi que le retard important dans la mise en place de fonds national pour le climat.
5. L'absence systèmes de suivi et d'évaluation et de transparence pour apprécier les flux de finance climat (budget de l'état et financement international) et le degré de compatibilité du budget national au climat.
6. L'absence d'indicateurs de résilience au changement climatique dans les projets de performance des départements ministériels ;

7. Les montants de financement propre du gouvernement se concentrent sur des projets à grande envergure. Cela dit la stratégie nationale pour le financement de projets à impact direct sur la population vulnérable au climat est marginalisée et les projets favorisant l'inclusion sociale et économique n'est pas claire.
8. La planification et la budgétisation nationale manquent de visibilité des retombées non seulement socio-économiques mais aussi des retombées environnementales. Il est donc tout aussi important de faire un suivi des résultats des différents programmes pour déterminer si les financements mobilisés ont, en effet, apportés des réponses aux défis posés en termes de changements climatiques.
9. Le financement public n'inclut pas la surveillance et l'examen des impacts sur l'environnement. Cela implique un examen des finances en termes d'allocation budgétaire des dépenses publiques ainsi que la mise en place d'outils mesurables, déclarables et vérifiables permettant de mieux identifier les impacts environnementaux des stratégies mises en place sur le changement climatique.

Ensuite au sujet des défis en matière d'investissements publics consacrés au changement climatique. Dans ce sens, le ministère des Finances joue le rôle le plus important en veillant à ce que les objectifs du cadre de politique climatique soient reflétés dans les attributions du budget national. En effet, l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques nécessitent des investissements substantiels de nature transversale à différents niveaux du gouvernement, mais de nombreux pays en cours de développement n'ont pas délimité les dépenses liées au climat de façon claire.

Le manque de visibilité, de rentabilité et la mauvaise gestion financière empêche l'identification des risques budgétaires liés au climat. Toutefois, et afin de garantir que les projets d'investissement public reflètent suffisamment les objectifs de la politique climatique, et la contribution nationale déterminée (NDC), des instruments sont nécessaires. Des méthodologies sont également nécessaires pour évaluer la viabilité globale des investissements publics. Ces outils devraient prendre en compte la nature intersectorielle du changement climatique et les incertitudes correspondantes, ainsi que les lacunes et défaillances du marché.

Ainsi, si le Maroc dispose d'une stratégie nationale pour la lutte contre les changements climatiques et d'un plan national de sa mise en œuvre, le budget de l'Etat ne fait pas ressortir et ne permet pas une lisibilité des efforts fournis pour la réalisation de ladite stratégie ni du dut plan d'action.

Cette situation qui est le résultat de la multitude d'acteurs et de de l'absence d'un document unique permettant la fédération des efforts et leu lisibilité implique la nécessité de repenser le budget public dans une logique de budget sensible au climat.

Les orientations générales et écologiques du projet de la loi de finances 2021

Les orientations du projet de loi de finances pour l'année 2021, présenté à SM le Roi Mohammed VI lors du dernier Conseil des ministres, tiennent compte des effets sanitaires, sociaux et économiques persistants de la pandémie du COVID-19 portent sur trois axes principaux :

- L'accélération de la mise en œuvre du plan national de relance économique pour surmonter les effets économiques de la pandémie,
- Le déploiement d'un effort financier exceptionnel pour préserver les emplois, produire de la richesse, soutenir les investissements nationaux, protéger le pouvoir d'achat des citoyens,
- Ainsi que la consolidation du financement des projets des jeunes et l'intégration du secteur informel,

Sur le plan social, le gouvernement déploiera les chantiers de généralisation de la couverture sanitaire universelle, du système de retraite, des allocations familiales et des indemnisations en cas de perte d'emploi, qui sont quatre programmes sociaux importants, sur lesquels Sa Majesté le Roi a mis un accent particulier. Les mécanismes de démarrage de la mise en œuvre de ces projets seront contenus dans le projet de loi de finances 2021, en plus de continuer à accorder une attention et un soutien particuliers aux secteurs sociaux, notamment ceux de l'éducation et de la santé.

Par ailleurs, le Gouvernement a mis en avant le renforcement de l'exemplarité de l'État et de la rationalisation de la gestion des institutions publiques, en rationalisant la gestion de ces institutions et en créant une agence de gestion des contributions de l'État, mécanisme qui encadrera la participation de l'État dans les institutions et les entreprises publiques.

Sur le plan écologique, les rapports accompagnant le PLF 2021 démontrent de la volonté du gouvernement en matière de l'accélération écologique du pays.

En effet, Le Maroc de par les contraintes environnementales auxquelles il est confronté (stress hydrique, dégradation des sols, dépendance énergétique, vulnérabilité au changement climatique, pollution...) est fortement appelé aujourd'hui plus à inscrire la transition verte en tant que pilier du renouveau de son modèle de développement compte tenu des gisements de croissance et d'emplois dont recèle ce créneau porteur..

En matière de l'accélération de la transition énergétique du pays, la mise en place de nouvelles orientations en matière de transition énergétique s'avère ainsi urgente afin d'anticiper les évolutions futures et notamment de profiter des perspectives qui se profilent à l'horizon avec la montée en puissances des alternatives vertes qui pourraient renforcer d'une

manière synergique cet ancrage d'ER, en particulier l'hydrogène vert (Power-to-X), D'ici 2030, le Maroc ambitionne de s'ériger en exportateur d'hydrogène et ses dérivés (ammoniac vert et méthanol). Il pourrait, à terme, capter 2 à 4% du marché mondial de l'hydrogène, de plus en plus prisé par les pays européens comme source d'énergie écologique.

Les nouvelles orientations stratégiques en matière de transition énergétique devraient prendre en considération les différents défis d'ordre économique, financier, social, technologique, environnemental... En effet, si la conception de la transition énergétique tel que mise en œuvre jusqu'à présent a veillé à relever le défi écologique en particulier par la promotion de l'ER, les autres défis ont été faiblement considérés, à commencer par le défi économique. Ce dernier est devenu de plus en plus prioritaire face aux retombées actuelles et futures de la crise économique actuelle sur la création de la richesse et de façon corollaire sur la capacité du pays à subir de nouveaux chocs énergétiques face à une dépendance énergétique toujours importante (88% en 20201 contre 93% en 2010, soit un gain de 5 points d'autonomie énergétique en 10 ans). De ce fait, le nouveau modèle énergétique à mettre œuvre serait plus interpellé à ériger en priorité l'enjeu de la sécurité énergétique à même de corriger les insuffisances déjà existantes en la matière tout en accélérant le chantier du gaz naturel. En outre, la question d'intégration de l'ensemble des secteurs économiques dans ce processus de transition énergétique, en particulier par une utilisation rationnelle de l'énergie propre à coût abordable, se pose avec acuité. Ceci aurait des impacts socio-économiques indéniables sur le tissu productif en boostant sa compétitivité et sur les ménages en allégeant la dépense relative à l'énergie et en améliorant les conditions de vie de nos concitoyens.

Les efforts louables accomplis jusqu'au là dans le développement des capacités électriques que ce soit du renouvelable ou du thermique devraient aller de pair avec une électrification croissante de l'économie nationale, en particulier dans les deux secteurs parmi les plus énergivores, à savoir le résidentiel et le transport. Ceci ne pourrait avoir lieu sans une volonté réelle de mobiliser les pleines capacités d'investissements publics et privés moyennant une libéralisation totale du secteur électrique, tout en veillant à une régulation efficace garantissant une concurrence loyale.

La deuxième itération attendue du modèle de transition énergétique devrait également relever le défi social en veillant, d'une part, à maximiser les retombées sur la création d'emploi en jetant les jalons d'une intégration industrielle solide. D'autre part, l'adhésion sociale à ce nouveau paradigme énergétique reste parmi les principaux socles de sa réussite. Dans ce sens, la sensibilisation et l'incitation restent les deux principaux leviers à actionner à même d'inculquer une responsabilisation communautaire de l'impératif d'une consommation énergétique rationnelle et propre.

¹Le taux de dépendance aux produits pétroliers est de 70%.

De même, le défi relatif à la mobilisation des fonds nécessaires à la réalisation des infrastructures énergétiques reste également pressant, d'où l'intérêt de réunir les conditions propices à un engagement plus fort des investissements privés, en particulier, en ouvrant la voie à la production électrique décentralisée.

L'accélération de la transition énergétique espérée nécessite, également, de relever le défi de la recherche-innovation dans notre pays. Certes, les efforts accomplis jusqu'au là sont probants, toutefois, l'atteinte de la vitesse de croisière en matière d'implémentation d'un nouveau modèle énergétique sensé être en rupture avec le passé devrait être soutenue par un réseau de R&D solide et bien ancré dans le système universitaire national, à travers la multiplication des centres de recherches & innovation dédiés aux différents aspects liés à l'énergie (smart grids, microgrids et hydrogen, batteries de stockage,...) et aux secteurs énergivores. Ceci passera inéluctablement par une mobilisation conséquente des financements requis, la multiplication des partenariats avec les universités et centres de recherche étrangers et par une mobilisation accrue des compétences pointues marocaines.

In fine, le déploiement de ce nouveau paradigme énergétique nécessiterait, d'une part, de veiller à mettre en place les bases solides d'une bonne gouvernance dont la mise en place de l'instance de régulation constitue une étape importante. D'autre part, il devient impératif d'améliorer la convergence des politiques publiques à même de mettre en cohérence l'action des différents secteurs d'activité à travers, en particulier, une coordination interministérielle efficace capable d'améliorer le cadre réglementaire, de prioriser les chantiers et de créer une synergie entre les différents intervenants.

Sur le plan des défis majeurs de la contrainte hydrique, la réalisation des objectifs de sécurisation, de valorisation et de durabilité de la ressource hydrique au Maroc est conditionnée par la prise en compte proactive de nombreux enjeux et défis dans la conception des projets et réformes structurants du secteur de l'eau. Cette prise en compte est devenue d'autant plus urgente que le changement climatique menace avec acuité la durabilité de la ressource. Les principaux défis et enjeux du secteur portent, en effet, sur la raréfaction des ressources en eau en raison notamment de l'intensification des périodes de sécheresse, l'utilisation inefficace des ressources disponibles et leur valorisation insuffisante. Les dysfonctionnements affectant la gouvernance de ce secteur constituent également un défi de taille, étant donné que des problématiques liées à la ressource hydrique sont faiblement prises en compte en amont de la conception des stratégies sectorielles liées à l'eau.

En effet, l'un des enjeux majeurs du secteur de l'eau réside dans la tendance à la baisse avérée des disponibilités en eau. Sur une période de près d'un demi-siècle, le potentiel des ressources hydriques renouvelables superficielles et souterraines au Maroc est passé de 2.560 m³/habitant/an en 1960 à moins de 700 m³/habitant/an actuellement, soit une baisse de plus

de 70%. Cette tendance baissière risque de se poursuivre pour ramener la dotation en dessous du seuil de pénurie situé à 500 m³ à l'horizon 2030, sous la pression du changement climatique, de l'évolution des besoins en eau sectoriels et de la démographie. Pour faire face à cette situation, il faudrait, d'une part, que les stratégies sectorielles au niveau des secteurs usagers de l'eau prennent en compte cette donnée de rareté de la ressource en rendant impératif une évaluation ex-ante de la cohérence des objectifs stratégiques avec la situation hydrique projetée dans le cadre du PNE. D'autre part, il faudrait prévoir des mesures incitatives et/ou coercitives pour instaurer le respect des objectifs ajustés. Parmi les actions stratégiques pouvant être adoptées dans ce sens figure la réforme de la tarification de l'eau d'irrigation permettant de refléter la rareté de la ressource et le coût réel de sa mobilisation. Toutefois, cette réforme devrait s'accompagner de mesures compensatoires des coûts sociaux de l'ajustement et des coûts d'éventuelles reconversions des agriculteurs.

Un autre défi du secteur de l'eau concerne l'optimisation de l'utilisation des ressources disponibles et leur valorisation. En effet, il est constaté des pertes d'eau énormes aussi bien au niveau des systèmes d'irrigation dans les parcelles (à hauteur de 40%), que dans les réseaux de distribution d'eau en milieu urbain, et ce en plus d'une valorisation insuffisante de la ressource (retard enregistré dans l'équipement des superficies irrigables dominées par les barrages mis en service ou en cours de construction). A cet effet, pour pallier ces insuffisances et remédier au caractère limité des moyens financiers de l'Etat et des collectivités locales, soit pour garantir une gestion efficiente et durable de la ressource, soit pour engager les investissements nécessaires pour la valorisation de la ressource, il faudrait renforcer la tendance au développement des projets de partenariat-public-privé (PPP). Ce type de projet pourrait concerner aussi bien l'irrigation que l'eau potable, et ce tout en adoptant une approche partenariale permettant de s'assurer de l'adaptation du coût du service de l'eau à la capacité financière des usagers de la ressource et de la durabilité des investissements à mettre en place.

D'autre part, afin de garantir une cohérence des politiques sectorielles liées au secteur de l'eau, il est important de traiter la problématique de la gouvernance du secteur de l'eau qui est caractérisée par la multiplicité des intervenants, une faible coordination et des moyens humains et financiers limités des opérateurs de gestion de la ressource (notamment au niveau des agences de bassins hydrauliques). Dans ce sens, il serait opportun de mettre en place un organe décisionnel à caractère transversal, ayant une vision globale du secteur et qui gère de manière centralisée les questions liées à la ressource hydrique tout en ayant des représentations au niveau territorial. Cet organe devrait être indépendant ayant pour principale mission de mettre en harmonie les stratégies sectorielles avec l'évolution prospective de la situation hydrique de notre pays au lieu d'un assemblage de stratégies de logique en silos. Cette approche devrait inverser la nature de conception de ces stratégies en intégrant la contrainte hydrique en amont du processus de planification.

La problématique de la gouvernance du secteur de l'eau s'étend aussi sur la gestion non durable des ressources en eau souterraine avec une surexploitation de près d'un milliard de m³ par an d'eau non renouvelable provoquant, ainsi, une baisse des niveaux piézométriques dans la quasi-totalité des nappes du pays (comme par exemple la nappe du Saïs et les nappes du Souss et d'Al Haouz). Afin de remédier à cette situation qui compromet l'équilibre socio-économique et le développement des zones concernées par cette surexploitation, il devient impératif de renforcer la mise en œuvre effective du nouveau mode de gouvernance (contrats de nappes) instauré par la loi sur l'eau 36/15 et basé sur un cadre de gestion participative et contractuelle, associant l'ensemble des partenaires et l'amélioration des moyens de la police de l'eau. Ce mode de gouvernance gagnerait à être strictement déployé notamment au niveau des zones fragiles (cas des zones de Zagora et d'Ouarzazate). De même, les incitations publiques aux productions agricoles fortement consommatrices en eau (dont une part importante de la ressource pouvant être puisée dans les eaux souterraines) devraient être modulées selon la situation hydrique de chaque zone.

Le PLF 2021, vise également à **Inscrire sans équivoque le développement du tissu productif sur les principes de la durabilité environnementale**. A cet effet, l'ancrage au principe de durabilité environnementale ne peut occulter la question de l'empreinte écologique des secteurs agricole et industriel. L'un des leviers pertinents pour assurer une croissance durable de ces secteurs, favorisant la préservation de l'environnement et la création additionnelle de richesse et d'emplois, consisterait en la promotion de l'économie circulaire pour favoriser une exploitation rationnelle des ressources et de mobiliser avec efficacité les gisements d'opportunité qui y sont associées.

Le développement harmonieux et durable du secteur agricole rendrait nécessaire la promotion de l'agriculture biologique en vue d'assurer une production de qualité répondant aux normes sanitaires les plus strictes.

Par ailleurs, la valorisation optimale de la richesse du sous-sol marocain en phosphates conforterait la sécurité alimentaire au niveau national et contribuerait à la sécurité alimentaire mondiale, en ciblant, en particulier, le continent africain qui recèle plus de la moitié des terres arables non exploitées.

S'agissant du secteur industriel, outre le renforcement de la compensation industrielle, il serait primordial d'appuyer l'intégration industrielle locale, notamment, dans les filières vertes (solaire, éolien, assainissement, compostage, épuration...) pour inscrire les options d'industrialisation en parfaite cohérence avec les exigences d'équilibre de l'environnement.

De par l'importance de la commande publique comme levier de croissance et d'orientation des politiques publiques, l'accès aux marchés publics devrait bénéficier en priorité aux PME opérant dans les filières de l'économie verte. Dans la même perspective, les critères de

durabilité devraient figurer comme axe central dans le cahier de charges de tout investissement industriel avec possibilité d'octroi d'incitations fiscales et/ou financières (prime à l'investissement).

Néanmoins, la mobilisation de ces opportunités nécessite des prérequis portant notamment sur l'impératif de :

- Lancer au rang des priorités la formation et l'acquisition de nouvelles compétences professionnelles pour s'adapter aux mutations structurelles induites par la transition vers une économie bas-carbone. De même, les programmes de formation aux emplois verts devraient être intégrés dans des cycles éducatifs tant académiques qu'informels.
- Recourir à des approches participatives pour gagner l'adhésion des acteurs et lutter à l'amont contre les résistances aux changements induits par des politiques axées sur la durabilité.
- Harmoniser les politiques publiques pour une meilleure convergence des impératifs de durabilité environnementale, d'inclusion sociale et de croissance économique dans le cadre d'une stratégie de développement intégré. Ces politiques publiques gagneraient à cibler la réorientation rapide des choix d'investissement, en accordant la priorité aux projets qui mettent en avant la reconversion écologique des secteurs économiques clés.
- Prévoir des mécanismes incitatifs adaptés à travers des mesures compensatoires en faveur du secteur privé pour favoriser la transformation de l'économie et promouvoir des investissements à faible consommation de ressources naturelles et d'énergie.

Recommandations pour un budget climato-sensible

Si à ce jour, seuls 7 projets et programmes du Maroc ont été approuvés par le FVC dont le coût total des financements du FVC est de l'ordre de 226.2 millions de dollars.

L'Afrique a bénéficié de 2.4 milliards de dollars du financement du FVC : la part du Royaume du financement du FVC destiné à l'Afrique ne dépasse pas 9.3% (226.2 millions USD), sachant que le Maroc est le 1^{er} pays en Afrique ayant le plus d'entités accréditées (3 entités), le 3^{ème} pays en Afrique en termes de volume d'investissement (226.2 millions USD) après l'Ethiopie (227.4 millions USD) et l'Egypte (298.3 millions USD) et avant le Nigeria (165.6 millions USD) et la Tanzanie (165.4 millions USD), et Le 1^{er} pays en Afrique en termes de nombre de projets approuvés avec la Namibie et le Kenya (7 projets) et avant le Nigéria, le Sénégal et l'Ouganda (6 projets) ;

Ces résultats mettent en évidence la faible capacité et expertise des parties concernées en matière de montage des projets éligibles à la finance climat.

Mais pour que le Maroc dispose d'un véritable budget climato-sensible, il est recommandé de :

Aligner la loi de finances aux principes d'Helsinki

A ce titre, la société civile marocaine demande l'adhésion du Ministère de l'économie et des finances du Royaume du Maroc à la coalition des Ministres de finances Coalition des ministres des Finances pour l'action climatique et à ses principes suivants :

- Harmoniser nos politiques et nos pratiques avec les engagements pris par l'Accord de Paris;
- Partager notre expérience et notre expertise les uns avec les autres afin d'encourager mutuellement et de promouvoir une compréhension collective des politiques et des pratiques d'action climatique ;
- Travailler à implémenter des mesures qui aboutissent à une tarification efficace du carbone ;
- Tenir compte du changement climatique dans les politiques macroéconomiques, la planification budgétaire, la budgétisation, la gestion des investissements publics et les pratiques d'approvisionnement ;
- Mobiliser des sources privées de financement climatique en facilitant les investissements et le développement d'un secteur financier qui soutient l'atténuation et l'adaptation au changement climatique ;
- S'engager activement dans la préparation et la mise en œuvre nationales des contributions déterminées au niveau national (NDC) soumises dans le cadre de l'Accord de Paris.

Accroître les financements dédiés aux projets climat et ce à travers notamment :

- Le financement des projets prioritaires inscrits dans le plan de relance économique social post Covid du Maroc, tout en luttant contre les effets des changements climatiques
- La mise en place de mécanisme de financement innovant pour la mobilisation de nouveaux instruments financiers internationaux publics et privés et des IDE.
- Le développement d'une stratégie nationale de mobilisation des financements durables et climat peuvent contribuer à capter d'importantes ressources financières additionnelles

Prioriser les projets contribuant au renforcement de la résilience climatique

- Réaliser un screening des projets d'investissement prioritaires pour le Maroc inscrits dans les politiques sectorielles, les PDR et les villes et qui sont également climato compatible sous le prisme environnement et climat
- Créer une task force technique pour l'élaboration des dossiers techniques et le montage financier optimisé pour les rendre éligibles aux critères des fonds ODD et fonds Climat
- Renforcer la capacité opérationnelle de l'administration marocaine en matière de contrôle et surveillance environnemental
- Renforcer la capacité opérationnelle de l'administration marocaine en matière de production des datas et des connaissances idées aux vulnérabilités climatiques et environnementales
- Créer une task force spécifique aux projets du PNE/ programme prioritaire 2020-2027 et particulièrement ceux de dessalement pour assurer leurs montage technique et financier selon les critères d'éligibilité des fonds climat internationaux
- Lancer d'urgence le chantier de réforme de la tarification de l'eau et de mise en place des bases d'un système national de fiscalité verte
- Concevoir une stratégie de branding des projets climat et ODD du Maroc (Nat/ régional/ local) auprès des bailleurs de fonds en s'appuyant sur le leadership climatique du Maroc au niveau africain et international

Recommandations pour le PLF 2021

- Réduction du taux de TVA pour les panneaux solaires et les véhicules électriques
- Instaurer crédit d'impôt sur l'IS comme contribution de l'État au financement d'investissements de transition écologique
- Utiliser le nouveau mécanisme des OPCI pour promouvoir la rénovation thermique des bâtiments existants.